

La séance démarre à 13 h 30 : vous trouverez ci-joint la déclaration liminaire de la CGT.

Présents :

Pour la direction : Monsieur DAAS (DRFiP) et Madame DURRINGER (Douane)

La secrétaire administrative du CHSCT

Les Assistants de prévention (AP) de la DRFiP, de l'INSEE et de la Douane.

La médecin de prévention (MP).

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)

Organisations syndicales : CGT, Solidaires Finances Publiques, FO et CFDT.

Cette réunion extraordinaire du CHSCT fait suite à droit d'alerte et de retrait déposé par un membre du CHSCT le 18 mars 2020 dans le cadre de la pandémie du virus Covid19.

Les seules informations sur les mesures de protection effectuées par les Directions locales transmises préalablement aux représentants du personnel sont des documents émanant de la Douane (tableau chronologique et très détaillé des actions engagées par la DRDDI – Covid-19 et PCA détaillé daté du 26 mars 2020) et de l'INSEE (message informatif donnant quelques éléments de réponse sur les agents en télétravail, les cas de Covid-19 ainsi que les prises de contact des chefs d'unité avec leurs agents).

Introduction du président du CHSCT :

Il se dit heureux de communiquer avec nous. Les Directions sont en relation régulière avec les assistants de prévention ainsi qu'avec la médecine de prévention afin de s'assurer des conditions de travail et de santé des agents. Il est important de s'organiser et d'avoir du matériel adapté pour pouvoir exercer nos missions.

Il ne veut pas relancer la polémique (sur la lenteur bureaucratique ?). Il s'agit d'être « opérationnel et efficace ». Il faut assurer une homogénéité de fonctionnement sur tout le territoire.

Les questions ont été transmises collectivement par les Organisations Syndicales (OS) afin de mieux structurer le débat.

A) La protection des agents (toutes les administrations)

1) état des lieux des agents : nombre d'agents présents, absents ? Combien en arrêt maladie, en télétravail, en autorisation d'absence ? Combien sont atteints, directement ou indirectement (par les proches), par le virus ?

Pour la DRFiP :

Sur 1 370 agents, 239 agents ont été présents vendredi dernier, « sur missions prioritaires ». Il y avait environ 120 agents en télétravail et 822 en autorisation d'absence (malades, fragiles ou autres). 39 agents sont touchés par le Covid-19, dont 2 hospitalisés (une a pu ressortir vendredi dernier, la situation du second semble s'améliorer).

60 à 80 agents étaient en télétravail la première semaine de confinement. Avec la redistribution des ordinateurs portables (PC) des Ecoles, 120 agents ont pu être équipés la semaine dernière. Il y a actuellement près de 200 télétravailleurs, sur des missions prioritaires.

Pour la Douane :

24 agents identifiés « fragiles » ont pu rapidement rejoindre leur domicile. Il y a 18 agents en maladie dont 10 à cause de Covid-19 avéré (3) ou suspecté (7) ainsi que 6 cas de congé maladie ordinaire. La Direction est en contact journalier avec la Médecin de Prévention (MP) afin d'assurer le suivi des agents (fragiles, perturbés, craintifs pour le Covid-19, ...).

Le service SEGE examine les dossiers de remboursement des entreprises, les dossiers sont examinés « en déporté » du domicile des agents (travail 3 jours par semaine) mais il ne s'agit pas à proprement parlé de télétravail.

Pour l'INSEE :

76 % des agents sont en télétravail, 18 % en garde d'enfant (et pour une grande part également en télétravail), 1,7 % sont malades du Covid et 4 % dans d'autres cas (absences, arrêts maladie ordinaire, ...)

2) Quelles ont été les mesures immédiatement prises lorsque des agents atteints avaient été présents dans leur service juste avant d'être arrêtés ou confinés?

Pour la DRFiP :

Il y a des échanges répétés entre le service RH et la MP afin d'améliorer la situation des agents. Les agents du service RH sont sur le pont pour mettre en place les mesures de protection nécessaires afin d'assurer la santé et la sécurité des agents. Mais la Direction a également besoin de continuer de fonctionner et d'exercer ses missions prioritaires. La consigne pour les personnes seules sur le lieu de travail de garder sur eux leur téléphone portable a été donnée.

Pour la Douane .

Brigades de surveillance : un cas avéré de Covid-19 contracté par un agent de la brigade de Saverne, une période de quatorzaine de toute la brigade a été décidée, cas similaire pour les brigades de Strasbourg et de Haguenau.

Pour l'INSEE :

Les agents contaminés n'étaient pas présents dans les locaux avant d'être contaminés.

3) Les services contaminés ont-ils finalement été désinfectés ? Les agents desdits services ont-ils été testés ou isolés pour éviter tout risque ? A partir de quand les mesures de nettoyage sont ou seront-elles ENFIN renforcées ?

Pour la DRFiP :

Solidaires cite l'exemple de Schiltigheim pour le manque de nettoyage et de désinfection. Réponse : il est difficile de solliciter la société de nettoyage qui manque de personnel. De plus, il faudrait modifier le marché passé avec elle. Nous restons attentifs pour identifier les services où le nettoyage est nécessaire.

CGT : y a-t-il eu un état des lieux du nettoyage à faire pour les services où il y a eu un cas de Covid-19 ? Y a-t-il eu des consignes données pour éviter de toucher les objets plus exposés (clavier, portes sanitaires) ?

Réponse : pas de consignes données pour la désinfection reconnaît la Direction mais l'information sur les gestes barrières a été relayée. Quand on ne dispose pas des moyens

pour mettre ces mesures en place par la société de ménage, il faut se poser la question collectivement.

La CGT rappelle que la désinfection des locaux est prévue dès qu'il y a eu un cas de Covid-19 dans un service dans le compte-rendu de l'audioconférence nationale entre OS et DG du 3 avril 2020. Notre demande de traitement du courrier papier 24 heures après sa réception au motif que le virus pouvait y être encore présent a été réitérée, en précisant que cette mesure est devenue une recommandation de la DG auprès des Directions locales et que la Meuse confinait désormais son courrier pendant 24 heures.

Réponse : les agents travaillent avec des gants, le délai de traitement est proche de 24 h. Il n'y a effectivement pas de consigne donnée en ce sens.

Pour la Douane .

La Direction relate le cas d'agents, craignant que le Covid-19 soit transmis par les femmes de ménage, préfèrent nettoyer eux-mêmes leurs locaux avec les produits et matériel de nettoyage fournis. Elle précise qu'il n'y a pas de passage d'aspirateur car cela provoquerait la ventilation du Covid-19.

Pour l'INSEE :

Les agents contaminés n'étaient pas présents dans les locaux avant d'être contaminés.

4) Est-ce que tous les matériels de protections (masques, lingettes, gants, gel, ..) ont bien été diffusés dans tous les services ?

Pour la DRFiP :

Il y a eu un problème avec la livraison du gel hydroalcoolique. Les gants sont maintenant largement suffisants et les lingettes ont été distribuées dans tous les services : des masques ont été livrés la semaine dernière pour les services en contact avec le public (HUS et Eurométropole). Dès la deuxième semaine, des équipements ont été livrés pour effectuer les gestes barrières.

Pour la Douane :

Il n'y a pas de problème de gel et les masques ont été livrés la semaine dernière (il y en avait encore en stock). Les Équipements Individuels de Protection (EPI) sont redistribués chaque semaine dès réception par la Direction.

Les bureaux de douanes de Strasbourg Entzheim, de Strasbourg Energie Gd-Est et de Haguenau sont ouverts, ils fluidifient les flux de marchandises et contrôlent notamment les arrivées de masques.

Pour l'INSEE :

Une grosse commande de gel et de lingettes a été faite avant le confinement mais la livraison n'a pas encore effectuée. Une commande de savon a été livrée, le stock sera suffisant en cas de rupture de stock de l'entreprise de nettoyage.

B) Les Plans de Continuité d'Activité (PCA - toutes les administrations)

1) Nous demandons la communication du PCA. Quelles mesures ont été prises pour contraindre les chefs de service qui continuent à faire venir des agents dont l'activité ne rentre pas dans le cadre du PCA ?

Pour la DRFiP : Nous voulons un état des lieux exact, mission par mission et service par service, de chaque mission obligatoire/prioritaire, qui soit opposable par les OS aux chefs de service (y compris les horaires).

Le PCA est complété par les chefs de service pour les missions prioritaires : La boussole transmise par la DG n'est qu'un instrument permettant de faire l'état des lieux des tâches prioritaires, ces dernières peuvent évoluer.

Le Télétravail n'est pas possible pour l'arrêté comptable (DDR3) fait chaque jour mais ce dernier peut désormais être fait une fois par semaine. Les agents de l'Équipe de Renfort (EDR) sont confinés mais il est possible de faire appel à certains d'entre eux en renfort sur des missions spécifiques, notamment l'arrêté comptable.

Notre priorité (syndicale) est de préserver les agents et donc d'effectuer les missions dans les locaux à minima, c'est-à-dire que pour effectuer des missions prioritaires (une fois celles-ci effectuées, il ne faut pas demander aux agents de faire des tâches non prioritaires). Les pratiques sont diverses selon les services. Il faut uniformiser les pratiques par le haut (moins d'heures effectuées sur le lieu de travail)

Réponse : les chefs de service sont tous préoccupés de la santé de leurs agents. Ils « agissent de la façon la plus opérationnelle possible ». Nous sommes en retard sur presque toutes nos missions.

CGT : Quand le PCA de la DRFiP 67, détaillé par service, sera-t-il fourni ?

Réponse . Une marge de manœuvre est laissée aux chefs de service qui ventilent (les missions prioritaires ?). En fonction de la remontée des chefs de service, la Direction nous fournira un PCA plus détaillé, par grandes catégories (SIE; SIP, Trésorerie, ...).

Les inspecteurs des brigades départementales de vérification sont actuellement en télétravail pour aider les services de SIE (relance des entreprises dont le prélèvement de l'impôt TVA a été arrêté à tort) en utilisant leur téléphone portable alors que cela n'est pas encore intégré dans le PCA.

Des relances préalables par mail auraient été préférables aux relances téléphoniques. De plus, il s'agit du matériel personnel, utilisé de façon contrainte. Donc demande de téléphones professionnels pour effectuer cette mission.

Réponse :_Il s'agit de télétravail en mode dégradé avec leur téléphone portable perso (idem pour CPS). Les mails ne sont pas toujours le meilleur moyen de contacter les entreprises, surtout en ce moment.

Pour la Douane .

Depuis janvier, la Direction travaille sur cette crise. La troisième version du PCA a été communiquée aux membres du CHSCT. Cet outil permet de voir comment les missions sont effectuées dans les services.

2) sur l'organisation et la communication avec les agents

Pour la DRFiP :

Un recensement quotidien est effectué par les chefs de service pour identifier les agents

exerçant les missions prioritaires, les télétravailleurs, ceux ayant des contraintes et ne pouvant pas télé-travailler, et ceux qui n'exercent pas de missions prioritaires, n'ont pas de matériel et sont confinés. L'information des agents est faite par lettre collective et par un « flash agents » local hebdomadaire depuis la semaine dernière.

La Foire Aux Questions (FAQ) est complétée par des actions locales, des notes collectives aux chefs de service (qui sont relayées aux OS) ainsi que par des audioconférences métiers entre Direction et chefs de service. Toutes les formations sont suspendues. Il est envisagé de reprendre les e –formations dans quelques semaines.

Pour la Douane :

Un contact journalier existe entre la Direction et les agents (sur leur lieu de travail ou à domicile). De nombreuses audioconférences ont été effectuées (avec les OS, la Direction interrégionale et les chefs de service). Il y a déjà eu 10 flashs d'information des agents. Toutes les formations ont été suspendues, e-formations comprises.

Pour l'INSEE :

Les consignes nationales sont consultables sur l'intranet des agents. Ce site est accessible de leur domicile pour ceux qui n'ont pas leur ordinateur portable professionnel chez eux. Une cellule psychologique est ouverte à tous les agents. Ces derniers peuvent également consulter une cellule d'écoute via l'assistant de prévention, l'assistant social ou la cellule nationale qui pilote les assistants régionaux de prévention.

Tous les concours et formations ont été suspendus. Des consignes ont été données pour garder le contact entre encadrants et agents.

C) Et maintenant quelle suite ?(toutes les administrations)

Il y aura demain le 7 avril un Groupe de Travail (GT) de la DRFiP67 sur le sujet de la période de reprise post confinement. Le retour à la normale doit d'ores et déjà être réfléchi.

La parité administrative n'a pas encore de précisions à ce sujet. Il faudra poser les questions demain à la Directrice lors de la conférence hebdomadaire avec les OS.

Concernant la campagne de déclaration de revenus 2019, quelles seront les conditions de travail prévues pour les agents ?

Le déconfinement sera progressif. La Direction travaille là-dessus : le but est de revenir progressivement sur la pleine charge. Il n'y a actuellement pas d'accueil du public sauf sur RDV. Pour la suite (après la période de confinement), il faudra accueillir le public et les agents dans des conditions acceptables.

Est-il prévu le déploiement de vitres en plexiglas pour les accueils du public ? Réponse : Non, pas encore, mais le besoin a été remonté au niveau national. Il s'agira aussi de faire respecter les consignes de sécurité au public.

Il n'est pas question que l'administration exige de rattraper les retards ou décalages, avec les moyens actuels. D'où la nécessité de clairement annoncer des objectifs adaptés et de desserrer les calendriers.

La séance est levée à 15 h 45

Votre représentant CGT à ce CHSCT extraordinaire :
STREICHER Gilles